

LA LETTRE DE L'INACS

La Newsletter de la formation



L'INACS : SE FORMER POUR LE QUOTIDIEN ET L'AVENIR

Vous, représentants du personnel, êtes aujourd'hui confrontés à un contexte de mutations profondes, tant économiques, technologiques, juridiques que sociétales.

Face au chamboulement que vous vivez dans l'exercice de votre mandat et de vos actions, il est indispensable pour vous de conforter vos compétences et d'en acquérir de nouvelles. Il vous faut bien sûr, connaître et maîtriser le fonctionnement des nouvelles instances que sont le Comité Social et Économique ou la Commission Santé et Sécurité au travail, avec leurs nouvelles règles et obligations à appliquer.

Les compétences en matière digitales et réseaux sociaux sont devenues incontournables.

Tout comme, la capacité à communiquer en interne et aussi en externe est devenue indispensable, au même titre que la compréhension de la nouvelle donne juridique.

Et que dire des nouvelles compétences attendues dans le cadre des risques psychosociaux, du handicap, de l'égalité, de la lutte contre le harcèlement sexuel et tant d'autres.

L'INACS est la solution pour muscler vos compétences ! Avec son équipe de femmes et d'hommes à votre écoute, l'INACS vous apporte des réponses adaptées à vos attentes et à vos budgets.

Michel ENGUELZ - Directeur de l'Institution

N'OUBLIEZ PAS !

Le temps consacré aux formations CSE/CSSCT est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel.

Il n'est pas déduit des heures de délégation !



DEVENEZ RÉFÉRENT HANDICAP

Mise en place du référent handicap dans les entreprises de plus de 250 salariés.

En 1987, le législateur a obligé les entreprises de 20 salariés et plus à employer au moins 6 % de personnes bénéficiaires du statut de travailleurs handicapé.

Plus de 30 ans après, la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018 met en place le "référent handicap".

Cette disposition est d'application immédiate.

Ainsi depuis le 7 septembre 2018, les entreprises de plus de 250 salariés doivent désigner un référent

chargé d'orienter, d'informer et de d'accompagner les personnes handicapées (article L. 5213-6-1 du Code du travail).

Cette personne sera notamment le référent à la fois de la direction, des services encadrants, des partenaires sociaux et des personnes en situation de handicap.

Elle assure la cohérence globale du projet de l'entreprise qui favorisera l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

POUR QUI ?

Un militant qui souhaite remplir cette fonction de "référent handicap" doit avoir acquis les compétences nécessaires pour répondre à toutes les questions que peut se poser les salariés quant à l'intérêt d'être reconnu bénéficiaires de la loi, de les suivre au cours de leur carrière ou en encore de faciliter l'intégration d'un nouveau salarié reconnu en situation de handicap.

L'INACS forme les "référents handicaps" ! Pour plus d'informations : secretariat@inacs.fr ou www.inacs.fr



L'INACS S'ADAPTE : AVEC MON ÉQUIPE JE CHOISIS MON LIEU ET MA DATE DE FORMATION !

Pour les équipes syndicales structurées en place dans les entreprises, les formations peuvent être délocalisées. Vous choisissez ainsi le lieu et les horaires qui vous conviennent. Vous pouvez donc vous former sans désorganiser votre vie personnelle.

Pour les délégués qui ne sont pas encore constitués en équipe : les formations ont lieu à la Fédération aux dates prévues dans le calendrier des formations de l'INACS. Vous serez formé avec d'autres délégués dans votre cas issus de différentes entreprises.

Un atout pour échanger sur les bonnes pratiques !



FORMATIONS CSSCT : POUR QUI ?

Cette formation, de 3 à 5 jours, s'adresse à l'ensemble des membres du CSE (titulaires, suppléants et le représentant syndical) qui sont désormais amenés à traiter des problématiques de sécurité et conditions de travail au sein des entreprises de plus de 11 salariés.

Elle n'est pas réservée aux seuls membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Et c'est vous qui choisissez votre centre de formation, pas l'employeur !

PRÉPAREZ VOS ÉLECTIONS AVEC L'INACS !

Les équipes du Syndicat FO Accor ont bénéficié en juin, d'une formation assurée par l'Inacs, pour se préparer aux élections qui auront lieu ce mois-ci.

Cette formation a permis d'aborder le cadre et le contenu des futures élections du CSE depuis la négociation de l'accord numéro un à celle du protocole d'accord préélectoral.

Côté pratique, les stagiaires ont pu s'exercer à l'élaboration de leurs

listes électorales afin de satisfaire à la nouvelle réglementation et d'être ainsi en conformité en matière de parité et d'alternance.

Mettez toutes les chances de votre côté, formez-vous avec l'INACS !





FINANCEMENT DE LA FORMATION

CSSCT : toujours assuré par

l'employeur

La demande de prise de congé pour suivre une formation se déroule dans le cadre du CSE. Les membres de la délégation du personnel du CSE doivent faire une demande à l'employeur, au moins 30 jours avant le début de la formation, précisant les dates, durée et prix du stage, ainsi que le nom de l'organisme de formation choisi.

De la même manière, les frais de déplacement, de séjour et les frais de formation dus à l'organisme de formation sont à la charge de l'employeur, sous certaines conditions de montant (voir article R. 2315-20 et R. 2315-21).

Le prix du stage ne doit pas, par exemple, dépasser par jour et par stagiaire, l'équivalent de 36 fois le montant horaire du salaire minimum de croissance.

FACEBOOK : S'OUVRIRE À LA CRÉATION D'UN GROUPE FERMÉ

Du panneau syndical virtuel à une communauté de salariés bien informés !

Les 5 et 6 juin 2019, les délégués FO de la logistique Intermarché étaient conviés à l'UD de Brest pour une formation Inacs. Au cœur des sujets abordés lors de ces deux jours, les élections au CSE sont évidemment apparues comme un enjeu central.

Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution des usages numériques, le DSC Richard Mouclier a souhaité

moderniser l'approche des syndicats FO à la veille de ces échéances, en sensibilisant les élus aux usages de Facebook.

Si la maîtrise de l'outil nécessite de la pratique et de l'organisation, chaque participant a pu saisir l'intérêt d'une telle démarche et, n'en doutons pas, nous verrons ces prochains mois fleurir des initiatives sur la toile.

